

Département de l'Isère

Arrondissement
LA TOUR DU PIN

Commune de
MASSIEU

65 Allée du Château
38620

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260409-DEL2026_026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MASSIEU

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	14
- Votants	15
- Absents/excusés	01

Date de convocation :
02/04/2026

Délibération n°
DEL2026 026

OBJET :

**Désignation du
conseiller municipal à
la commission de
contrôle des listes
électorales**

Page n°1/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

Le neuf avril deux mille vingt-six à 18h30, le conseil municipal de la Commune de Massieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de BOUILHOL Norbert, Maire.
CUENOT Delphine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BOUILHOL Norbert, CUENOT Delphine, EYDELON-MONTAL Corentin, DE MARCO Bettina, BARTHELEMY Rémi, DELPHIN Françoise, GALLO Stéphane, JUILLAN-BINARD Jérémy, MATELOT Marie, MATHELIN Françoise, PERON Stéphanie, PIVOT-PAJOT Christophe, PIVOT-PAJOT Stéphanie et THIELLAND Alexis.

Absents/excusé(s) : DE BACCO Christian

Pouvoirs donnés : DE BACCO Christian a donné pouvoir à CUENOT Delphine

Le Quorum est atteint.

* * * * *

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. Par ailleurs, la durée du mandat des membres de cette commission est désormais de 6 ans au lieu de 3.

Le conseil municipal de Massieu n'étant composé que d'une seule liste, la commission de contrôle sera composée de 3 membres :

- D'un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal ;
- D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département ;
- D'un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance.

Le Maire et les Adjointes ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire propose Madame PERON Stéphanie.

Département de l'Isère

Arrondissement
LA TOUR DU PIN

Commune de
MASSIEU

65 Allée du Château
38620

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213802226-20260409-DEL2026_026-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame PERON Stéphanie comme conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	14
- Votants	15
- Absents/excusés	01

Date de convocation :
02/04/2026

Délibération n°
DEL2026 026

OBJET :

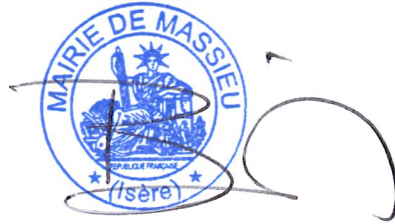
Désignation du
conseiller municipal à
la commission de
contrôle des listes
électorales

Page n°2/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME



Le Maire, Norbert BOUILHOL

La secrétaire, Delphine CUENOT